

HONORAIRES (2)

CABINET DE MAITRE DANIELIAN



HONORAIRE DE RÉSULTAT

Honoraire fixé entre 5 à 10 % H.T. du montant des sommes obtenues ou économisées jusqu'à la somme de 100 000 €, puis de 2.5 à 5 % au-delà.



HONORAIRE DE NEGOCIATION

Honoraire fixé en fonction du montant des sommes obtenues ou économisées

- 0 à 25 000 euros : 0 €
- 25 000 à 50 000 euros : 1 000 €
- 50 000 à 100 000 euros : 2 000 €
- 100 000 à 150 000 euros : 3 000 €
- au-delà : à fixer par le client en fonction de la satisfaction



POUR TOUTE INFORMATION
MAITRE DANIELIAN

01 60 79 04 25

avocat@cdanielian.com

www.danielian-avocat.com